

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2023 A 18 HEURES

**Etaient présents** : Gustave BOSQ - Christophe MATHERON - Olivier BERGERETI - Céline CONSTANS - Sébastien MARTIN - Richard LENOIR - Alain PIECQ - Michel NORBERT et Fabien BERROD Rémi ALLEC

**Absents et Excusés** : Patrick MAGNAN procuration à Gustave BOSQ

**Secrétaire de séance** : Céline CONSTANS

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut normalement délibérer.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il souhaite rajouter à l'ordre du jour :**

- **Délibération** : Versement d'un acompte sur la participation 2023 donné par la commune au SIVU des Puys
- **Délibération** : Actualisation de la demande de subvention départementale pour voirie 2023

### ORDRE DU JOUR

- I. **Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 02 décembre 2022**
- II. **DELIBERATION : Demande de subvention au DEPARTEMENT pour le surcoût du projet de la nouvelle mairie, école et pôle de services**
- III. **DELIBERATION : Demande de subvention au REGION pour le surcoût du projet de la nouvelle mairie, école et pôle de services**
- IV. **Questions diverses :**
  - **Point sur la viabilisation du lotissement les Espériers et sur la publication de la nouvelle mise en vente du lot 7**
  - **Point sur le projet de la nouvelle mairie, école et pôle de services**

### I – APPROBATION DU PV DU 29 AOUT 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du **02 décembre 2022**

Monsieur LENOIR informe le Conseil que la programmation de l'éclairage public au Villard doit être décalée de 15 minutes.

Le nécessaire sera fait par l'agent communal.

**Le procès-verbal est APPROUVE à 2 abstentions et 8 votes Pour.**

### II – DELIBERATION : Demande de subvention au DEPARTEMENT pour le surcoût du projet de la nouvelle mairie, école et pôle de services

**Vu** les délibérations approuvant le choix du bureau d'étude

**Vu** les documents (règlement de consultation, CCAP, CCTP...) rédigés conjointement avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Vu** la délibération attribuant au groupement d'entreprise ICARE le marché global de performance de ce projet

Vu la délibération prenant acte de l'étude d'impact budgétaire pluriannuel réalisé par le bureau Stratorial,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une aide financière a été accordée le 23 avril 2021, puis prolongée jusqu'au 13 avril 2023 pour un montant de 200 000,00 €.

Mais il s'avère qu'aux vues de la hausse du prix des matières premières et du temps écoulé pour l'obtention de l'accord de la DDT et de la DREAL sur le projet d'un point de vue écologique, une différence significative liée à des surcoûts supprime le bénéfice de la subvention obtenue.

En effet, le montant de révision de prix global des travaux selon le dernier indice connu en septembre 2022, est **328 904,16 euros H.T.** soit 394 684,99 euros T.T.C., soit plus que le montant total de la subvention obtenue. Voir le tableau ci-dessous fourni par ICARE ainsi que le nouveau plan de financement en annexe.

Il est donc nécessaire de redéposer une demande de financement suite à cette hausse des prix du marché, d'autant plus qu'il est impossible de mettre en concurrence pour la recherche de prix plus compétitif étant donné que la commune a signé un marché global de performance, dont elle ne peut se retirer qu'en cas d'annulation du projet et contre paiement d'indemnité.

	Montant au marché	BT01
	M0 (nov18)	109,7
	M (septembre 22)	127,1
ICARE	927 742,68 €	125 080,35 €
STAM	598 043,41 €	80 629,55 €
ALPES SANITHERM	276 211,12 €	37 239,40 €
BONNEFONT	637 542,08 €	85 954,85 €
<b>TOTAL=</b>	<b>2 439 539,29 €</b>	<b>328 904,16 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Maire en annexe ci-joint
- **VALIDE** la demande d'aide financière sollicitée au Conseil Départemental pour une subvention complémentaire d'un montant de 65 780,83 Euros dédiée au surcoût du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette demande et les documents s'y référant.

### **III – DELIBERATION : Demande de subvention à la REGION pour le surcoût du projet de la nouvelle mairie, école et pôle de services**

Vu les délibérations approuvant le choix du bureau d'étude

Vu les documents (règlement de consultation, CCAP, CCTP...) rédigés conjointement avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération attribuant au groupement d'entreprise ICARE le marché global de performance de ce projet

Vu la délibération prenant acte de l'étude d'impact budgétaire pluriannuel réalisé par le bureau Stratorial,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une aide financière FRAT a été accordée le 25 février 2022, pour un montant de 112 105,00 €.

Mais il s'avère qu'aux vues de la hausse du prix des matières premières et du temps écoulé pour l'obtention de l'accord de la DDT et de la DREAL sur le projet d'un point de vue écologique, une différence significative liée à des surcoûts supprime le bénéfice de la subvention obtenue.

En effet, le montant de révision de prix global des travaux selon le dernier indice connu en septembre 2022, est **328 904,16 euros H.T.** soit 394 684,99 euros T.T.C., soit plus que le montant total de la subvention obtenue. Voir le tableau ci-dessous fourni par ICARE ainsi que le nouveau plan de financement en annexe.

Il est donc nécessaire de redéposer une demande de financement d'un montant de 65 780,83 Euros suite à cette hausse des prix du marché, d'autant plus qu'il est impossible de mettre en concurrence pour la recherche de prix plus compétitif étant donné que la commune a signé un marché global de performance, dont elle ne peut se retirer qu'en cas d'annulation du projet et contre paiement d'indemnité.

	Montant au marché	BT01
	M0 (nov18)	109,7
	M (septembre 22)	127,1
ICARE	927 742,68 €	125 080,35 €
STAM	598 043,41 €	80 629,55 €
ALPES SANITHERM	276 211,12 €	37 239,40 €
BONNEFONT	637 542,08 €	85 954,85 €
<b>TOTAL=</b>	<b>2 439 539,29 €</b>	<b>328 904,16 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Maire en annexe ci-joint
- **VALIDE** la demande d'aide financière sollicitée au Conseil Régional pour une subvention complémentaire dédiée au surcoût du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette demande et les documents s'y référant.

#### **IV – DELIBERATION : Versement acompte sur participation 2023 au SIVU des Puys**

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour le bon fonctionnement de l'école en ce début d'année, avant le vote du budget, il est nécessaire d'effectuer un acompte sur la participation donné par la commune de Puy St Eusèbe au SIVU des Puys pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de cet acompte d'un montant de 10 000,00 euros pour le SIVU ;
- **VALIDE** son imputation budgétaire à l'article 65541 en Fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

## **V – DELIBERATION : Actualisation aide financière Départementale pour voirie 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la compétence voirie est, de nouveau, une compétence communale.

Monsieur le Maire précise que, **le Conseil Départemental** peut subventionner ces travaux de voirie à hauteur d'environ 70% de leur montant total hors taxe.

Les travaux ont pour but d'améliorer l'accès à la station d'épuration, à l'église et à l'école.

Monsieur le Maire explique que la demande d'aide financière a déjà été présentée au Département en 2021, puis réactualisée en 2022 et demande une nouvelle réactualisation en cette année 2023 avec le devis de l'entreprise mis à jour à la somme de 31 372.48 euros, voir en annexe.

	<b>Part Conseil départemental (70%)</b>	<b>Part Communale (30%)</b>	<b>Total (100%)</b>
Accès à la STEP	<b>17 508,68 €</b>	7 503,72 €	25 012.40 €
Quartier de l'église	<b>3 661,45 €</b>	1 569,20 €	5 230.65 €
Ecole	<b>790,60 €</b>	338,83 €	1 129.43 €
Montant HT	<b>21 960,74 €</b>	9 411,74 €	31 372.48 €
TVA		6 274.50 €	37 646.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de voirie tels que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour la réactualisation du financement des travaux de voirie cités ci-dessus et ce dans le cadre de l'enveloppe cantonale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager ces travaux de voirie pour un montant HT de 31 372.48 euros.
- **VALIDE** ces dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce dans le respect des crédits alloués par le budget primitif 2023.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **1-Assurance sécurité élus**

Renégociation de toutes les assurances de la commune (Assurance multirisque commune + protection juridique + prévoyance (contrat statutaire) + auto) suite à la proposition du Crédit Agricole représenté par Jean Michel Magnan, Directeur Agences, Mission Assurances Collectivités, qui a été clair et intéressant.

### **2-Eclairage Les Espériers**

Redémarrage des travaux de viabilisation mercredi 15 février 2023.

Pour cela AEV a demandé la signature du bon de commande pour les lampadaires photovoltaïques au prix suivants :

3 558€ HT x 3 = 10 674 € H.T.

Alors que la première proposition était :

3 x 2 500 € H.T. = 7 500 € H.T.

OU

Eclairage public souterrain

Tranchée et fourreaux : 6 994 €

Lampadaire et câblage : 5 513 €

Soit un total de 12 507 € H.T.

Suite à cette augmentation de tarif, la commune a demandé de retirer du marché la fourniture et pose des lampadaires pour faire jouer la concurrence avec une pose par la commune.

### 3-Adressage

Il reste une cinquantaine de plaque à récupérer en mairie

### 4- Intervention d'Alain PIECQ commission patrimoine

Rénovation cabane Fonreynarde : Liste des interventions à faire prix des matériaux : 500 Euro.

Fontaine la plus basse : fabrication des bassins, prévoir un terrassement

### 6-Point sur projet nouvelle mairie école et pôle de service :

→ Attente préparation de réponse de la part d'Ecotonia pour répondre à la DDT.

→ Demande de délai supplémentaire accordé par la DDT

**Plus rien n'étant à l'ordre jour, la séance est levée à 19h30**

**La Secrétaire de séance,  
Céline CONSTANS**



**Le Maire,  
Gustave BOSQ**



